Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 045-214500498-20250327-2025032711-DE

BOUZY LA FORET
Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Conseil Municipal
Délibération numéro 2025032711

Date de la convocation 21.03.2025

Date d'affichage 21.03.2025

Nombres de membre
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT.
Absents donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Catherine FOUCAULT à François DAUBIN.

Délibération 2025032711

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Budget pédagogique 2025 accueils de loisirs

Etant entendu le fonctionnement des accueils de loisirs et leur fréquentation,

Vu les bilans financiers 2023 et 2024 des structures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Valide pour 2025 le budget suivant :
600 € périscolaire
300 € pause méridienne
3€ par jour par enfant accueil de loisirs mercredis et vacances
10€ par sortie par semaine de vacances accueil de loisirs dans la limite d'une sortie par semaine

Le Maire,

Florence BONDUEL.

Le Secrétaire de séance,

Yann GOLLION,
Conseiller municipal .

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr